

INTITULE DU VOLONTARIAT	<p align="center">Volontaire pour la gestion de la réserve naturelle des Terres australes françaises H/F</p> <p align="center">Participation au suivi et à la gestion des mammifères introduits</p> <p align="center"><i>1 volontariat à pourvoir sur les îles Kerguelen</i></p>
CATEGORIE	NA
STATUT	Volontaire de service civique (VSC) (loi du 10/03/2010) / Aucune limite d'âge pour candidater (18 ans min.)
DIRECTION	Direction de l'environnement
LOCALISATION	Iles Kerguelen
DOMAINE(S) D'ACTIVITES	Restauration écologique / Gestion espèces exotiques animales
ELEMENTS DE CONTEXTE	<p>Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles Saint-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses (depuis 2007), est placé sous l'autorité d'un Préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, de la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses et des autres îles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova et Tromelin) protégées par arrêté. Les TAAF mettent en place sur ces districts un modèle de gestion permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Ces territoires insulaires et les zones marines qui leurs sont associées offrent à la France une position privilégiée au niveau international pour répondre aux grands enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, étude du changement climatique, gestion durable des ressources marines, etc.).</p> <p>La direction de l'environnement veille et contribue à la déclinaison des politiques nationales en matière d'environnement, de climat et de préservation de la biodiversité pour l'ensemble des districts des TAAF. La direction de l'environnement se compose d'un service connaissance et suivi du patrimoine naturel, d'un service conservation et restauration des milieux naturels, d'un service appui aux politiques publiques environnementales (services placés chacun sous l'autorité d'un chef ou d'une cheffe de service) et d'une cellule opérationnelle pour l'action de terrain (sous l'autorité d'une coordinatrice).</p> <p>Dans ce cadre, la personne volontaire participe aux suivis de populations d'espèces animales introduites, évalue l'impact de ces espèces introduites sur les écosystèmes, met en œuvre des protocoles d'étude de faisabilité de régulation et de détection à large échelle et réalise des opérations de gestion de ces espèces.</p> <p>Pour l'exercice de ses missions, la personne volontaire bénéficie de l'accompagnement scientifique et technique du référent thématique du siège.</p> <p>Ce volontariat est placé sous l'autorité du préfet, administrateur supérieur, et sous la responsabilité directe de la coordinatrice opérationnelle. Sur le terrain, il est placé sous l'autorité du chef de district, représentant du préfet.</p>
MISSION(S) ET ACTIVITES	<p><u>DESCRIPTION DES MISSIONS :</u></p> <p><u>Contribution à la mise en œuvre des protocoles sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulation des populations de chats harets - Régulation des populations de rennes - Détection et contrôle de populations de rongeurs introduits - Veille et détection des mammifères introduits - Contribution à la réalisation d'études d'impacts écologiques

- Tests expérimentaux de méthodes de contrôle des populations de mammifères introduits (volet « opérationnel » d'études de faisabilité, tir de nuit)
- Saisie des données de terrain
- Appui au déploiement d'outils de saisie numériques
- Rapportage régulier aux référents thématiques
- Rédaction des rapports techniques

Contribution aux missions de la direction de l'environnement sur le district :

- Sensibilisation du personnel du district à la préservation de l'environnement et au statut de réserve naturelle nationale
- Soutien au chef de district sur toutes les thématiques environnementales
- Accueil et accompagnement des personnes de passage sur l'île (touristes, marins, passagers du Marion Dufresne, plaisanciers, etc.)
- Participation aux réunions de services
- Mise en œuvre et suivi des procédures de biosécurité
- Suivi et accompagnement environnemental des chantiers
- Organisation des événements sur les thématiques environnementales (Fête de la Nature, Journée mondiale des zones humides, etc.)

Missions transversales :

- Contribution à l'élaboration collective des plannings
- Soutien aux actions réalisées dans le cadre des autres thématiques du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale
- Organisation et/ou participation aux chantiers participatifs (dépollutions, ramassage de déchets, etc.)
- Gestion des transits pédestres et mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact du piétinement sur la végétation
- Rédaction des comptes-rendus mensuels
- Entretien des locaux dédiés à la gestion de la réserve naturelle nationale
- Inventaires et entretien du matériel
- Participation aux tâches collectives de la base

Avant le départ en mission, la personne volontaire suivra une formation d'environ 10 jours au siège des TAAF à Saint-Pierre de La Réunion. Cette formation permet d'appréhender les éléments de contexte (collectivité des TAAF, présentation des territoires, protocoles mis en œuvre sur le terrain, bases de données, etc.) et de rencontrer l'équipe de la direction de l'environnement basée au siège des TAAF. La personne volontaire pourra également être mobilisée pour la mise en œuvre des mesures de biosécurité à quai du Marion Dufresne les jours qui précèdent le départ. Au retour de mission, la personne recrutée passera un à deux jours au siège des TAAF pour assurer un débriefing de la mission avec les personnels concernés.

PERSONNEL A ENCADRER	NA
SPECIFICITES / CONTRAINTES	Indemnisation : 1 088, 82 euros nets/mois (indemnité de base + indemnité supplémentaire afférente au volontariat de service civique dans les TAAF). Poste nourri et logé.
COMPETENCES REQUISES	<p>Bac+2 minimum</p> <p>SAVOIR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des concepts clés d'écologie insulaire, impacts des espèces exotiques envahissantes animales et lutte contre les EEE - Expérience de travail en espace naturel protégé appréciée <p>SAVOIR FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'armes à feu - détention du permis de chasser obligatoire et expérience avérée dans l'emploi d'armes à feu (chasse, tir sportif ou régulation) exigée - Utilisation de pièges non létaux - détention de l'agrément de piégeur avec expérience de piégeage appréciées - Utilisation de produits biocides - détention du certificat CertiBiocide serait un plus

	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans le pilotage de drone appréciée - Maîtrise des outils informatiques usuels, SIG (QGIS) et utilisation de bases de données exigées - Autonomie dans la planification et la mise en œuvre de missions de terrain - Excellente condition physique indispensable. Aptitude à évoluer en milieu accidenté et conditions météorologiques dégradées, avec port de charges, exigée - Expérience dans la mise en œuvre de protocoles d'étude de mammifères terrestres ou d'espèces exotiques envahissantes appréciée <p>SAVOIR ETRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon relationnel au sein d'un groupe - Rigueur professionnelle - Sens de l'organisation et capacité d'adaptation - Aptitude à travailler en équipe et en autonomie - Aptitude à encadrer un groupe et à transmettre un message de sensibilisation à l'environnement - Sens des responsabilités et respect strict des règles de sécurité - Capacité à vivre et travailler plusieurs mois en collectivité dans un environnement isolé.
DUREE DE LA OU DES MISSIONS	Période à fixer en fonction du profil et disponibilités du candidat : Octobre 2026 - Décembre 2027 (14 mois)
CONTACT	Pour toute information sur les volontariats, merci d'adresser un mail sur la boîte recrutement-environnement@taaf.fr

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de M. le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse recrutement-environnement@taaf.fr en mentionnant impérativement en objet du message : **CANDIDATURE_VSC_MAMINTRO_NOM_Prénom**

Date limite de candidature : 19/07/2026